



DOSSIER D'INSCRIPTION 2026

« CHANTIER À CARACTÈRE ÉDUCATIF »

Uniquement pour les Lunairiens de 14 à 17 ans inclus

PHOTO
D'IDENTITE

Nom : _____ **Prénom :** _____

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance : / / **Âge :**

Adresse :

.....
Téléphone : et/ou

Adresse mail : @.....

Situation (cochez) :

Collégien(ne), lycéen(ne). L'établissement : Classe :

Autre :

Pièces à joindre :

Photocopie d'une pièce d'identité

Photocopie de l'attestation d'assuré social

Attestation d'assurance responsabilité civile

Autorisation parentale jointe

Justificatif de domicile

RIB



Dossier COMPLET à déposer à l'ALSH – 168 rue des Douëts au plus tard le
VENDREDI 06/02/2026. Tout dossier incomplet sera refusé.

MES DISPONIBILITÉS DU 16 FEVRIER AU 28 FEVRIER 2026

Cocher les semaines où vous êtes disponibles

Semaine 08 : du 16/02 au 20/02

Semaine 09 : du 23/02 au 27/02

Je souhaite effectuer mes missions au :

Cocher les services qui vous intéressent

Restaurant scolaire (du lundi au vendredi – 10h/13h)

Médiathèque (du mardi au samedi – 14h/17h)

Pour rappel :

- Le dispositif est ouvert aux jeunes lunairiens de 14 à 17 ans
- Chaque année, le jeune peut s'inscrire uniquement sur les temps de vacances scolaires : **maximum 20 jours sur la période estivale (1^{er} juillet au 29 août) et 10 jours sur les autres périodes**
- Les demandes d'inscription sont étudiées par ordre d'arrivée.
- Les missions seront attribuées en fonction des besoins de la collectivité et éventuellement des souhaits émis par les jeunes.
- Les candidatures non retenues seront prioritaires sur les prochaines sessions du dispositif.
- L'indemnité est fixée à 15€ par chantier (durée : 3h) et versée par virement bancaire.

À remplir **impérativement** par les parents ou le tuteur légal. En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils s'engage :

- ✓ La commune de SAINT-LUNAIRE ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant au dispositif « Chantier à caractère éducatif ». En aucun cas, la gratification versée pour la participation à ce dispositif ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✓ La commune de SAINT-LUNAIRE s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité et couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants étant tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM :

PRÉNOM

Domicilié(e)

à participer au dispositif « Chantier à caractère éducatif ».

Dans le cadre du dispositif « Chantier à caractère éducatif », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ceux-ci sont susceptibles d'être utilisés pour faire la promotion de ce dispositif sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant : OUI NON

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »